



pension alimentaire en cas de divorce a l'amiable

Par **ardoiseverte**, le **03/05/2009** à **17:16**

ayant été deboutés par le juge de ma demande de divorce pour faute , l'avocat de la partie adverse propose un divorce amiable , qu'en sera-t'il de la pension alimentaire que mon ex epoux me verse actuellement comme devoir de secours!
Merci de vos reponses

Par **ardendu56**, le **03/05/2009** à **19:52**

ardoiseverte, bonsoir

l'obligation de secours entre époux, n'existera plus. Le divorce met fin à cette obligation de secours (article 270 du code civil.)
Bien à vous.